

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 20/03/2025

Début de séance : 14h39

Fin de séance : 16h04

Nombre de votants : 11 votants

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN

D'AMIENS MÉTROPOLE

.....

Séance du : 26 mai 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON

Membres présents :

Mme Solène MORLET (visio) (Pouvoir de M. Hilaire MULTON)

Mme Marion DOURNEL-GARAT

Mme Alisa NOWAK

M. Patrick DOAN

M. Pierre SAVREUX (pouvoir de Mr Alain GEST)

Mme Aurelle TRIDANT

Mme Amanda THOMPSON

Mme Stéphanie Katz (jusqu'à 15h)

Membres excusés :

M. Alain GEST (pouvoir à M. Pierre SAVREUX)

M. Hilaire MULTON (pouvoir à Mme Solène MORLET)

M. Hubert De JENLIS

Mme Isabelle SAVARIEGO

En présence de M. Sébastien AUCHART, directeur de la Culture-Amiens Métropole, M. Guillaume DARRAS responsable du département Waide Somme et des usages numériques, Mme Sylvie DEBURE, responsable finances, Mme Myriam TERCHANI, responsable du personnel.

## 1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alisa Nowak est proposée.

### Vote de la délibération

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 2. Approbation du compte-rendu du C.A. du 31 mars 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 31 mars 2025 a été adressé à chaque membre du Conseil d'Administration.

Madame Dennys demande la parole à Madame Pinon pour revenir sur la question de la lettre lue par la représentante du personnel administratif et technique. Elle poursuit ainsi : « le contenu de cette lettre, dont je ne savais pas alors qu'elle était anonyme, ne coïncidait pas avec l'ambiance du moment. Cela me donne un point d'appui pour pouvoir dire ce que je pense de ce genre d'état d'esprit. Une lettre anonyme est une lettre non signée, envoyée à un ou plusieurs destinataires, souvent dans le but de nuire à une réputation. La loi prévoit que l'on puisse porter plainte contre une lettre anonyme et la plainte peut être déposée pour harcèlement, menace ou diffamation. Le fait que la lettre soit anonyme disqualifie, de fait, son contenu. Madame Anne Pinon le disait autrement, lors du dernier CA, en constatant que cette lettre n'était pas circonstanciée. Cette lettre me cible ostensiblement dans ma fonction. C'est un fait, c'est mon problème et j'en fais mon affaire. Mais ce n'est pas ce qui me choque le plus. Ce qui me choque, c'est que celui ou celle qui l'a écrite a piégé un représentant du personnel pour la diffuser. Il a piégé ceux qui propagent cette lettre, et il a également piégé un certain nombre de membres du personnel administratif et technique qui n'était pas au courant de la lettre, ni même de son contenu. Un agent m'a d'ailleurs exprimé qu'il était « en colère », car il ne se sentait absolument pas représenté par cette lettre.

Demander le dialogue social, c'est normal, mais jouer simultanément au petit jeu qui consiste à empêcher que le dialogue social se fasse depuis maintenant 3 ou 4 ans, je le dis aujourd'hui, ce n'est pas bien et je souhaite que ce soit écrit dans le PV de la présente séance du CA afin que le prochain directeur en ait l'information. Je n'en dirai pas plus, je suis simplement triste qu'un représentant du personnel ait été pris dans un piège de ce genre. La fonction de représentation du personnel est bien évidemment de discuter avec les agents et non de se faire porteur d'une lettre de corbeau. »

Monsieur Patrick Doan répond : « J'en profite, puisque Barbara a soulevé la question. Alisa, en tant que représentante du personnel et moi-même en tant que représentant des enseignants, nous avons éprouvé un malaise par rapport à la modalité de ce message bien sûr, par rapport à son contenu, mais surtout comment ce message nous a été assigné. Les représentants, donc nous avons communiqué auprès de l'équipe pour proposer de réfléchir à un cadre fonctionnel et plus correct pour

faire remonter en toute concertation et sérénité ce type de message qui est très grave, mais il faut qu'on réfléchisse à un cadre approprié. »

Madame Dennys termine en disant : « Je signale, à ceux qui pensaient défendre les personnes qui n'allaient pas bien à l'époque du dernier CA, que j'étais en discussion avec elles et que ce sont des agents qui ne se font pas représenter par ce type de méthode ; ils en discutent directement avec moi. »

Madame Pinon conclut en disant que ces différents propos seront inclus dans le PV de la séance du jour afin de tenir compte de ces modifications et observations apportées en complément du PV du 24 février. Elle propose de passer au vote de ce dernier en tenant compte de ces compléments.

#### Vote de la délibération

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025 du Conseil d'Administration de l'ESAD est adopté.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 3. Adhésion à l'association AFCA

L'AFCA, association française du cinéma d'animation, a fait une présentation de ses activités auprès des étudiants du département Waide Somme. Monsieur Guillaume informe que l'association organise tous les ans, en octobre, une fête du cinéma d'animation au niveau national. Il précise que la participation à cette manifestation n'est pas onéreuse. Une discussion avec Monsieur Boris Thomas du cinéma Saint-Leu, a conduit à imaginer une première participation d'Amiens à la fête du cinéma d'animation en octobre 2025 et d'y associer un petit événement comme, par exemple, des ateliers de découverte de l'animation auprès du grand public. La Lune des Pirates et les deux autres cinémas d'Amiens pourraient également être partenaires. L'adhésion à l'association est obligatoire pour pouvoir participer à la fête du cinéma d'animation.

#### Vote de la délibération

Article 1 : L'adhésion de l'Esad à l'association AFCA est approuvée.

Article 2 : La cotisation à l'association AFCA pour un montant de 90 euros pour l'année 2025 est approuvée.

Article 3 : Le directeur est autorisé à engager des dépenses de participation à des opérations mutualisées et organisées par l'association AFCA, le Ciné Saint-Leu, le cinéma Orson Welles de la Maison de la Culture d'Amiens, et le cinéma Pathé d'Amiens.

Article 4 : Le directeur est autorisé à renouveler le paiement de la cotisation dont le montant est fixé annuellement par l'association AFCA pour les établissements. Toutefois, le directeur peut décider de cesser le paiement des cotisations dès lors qu'il estime que les objectifs de l'association, le déroulement de ses travaux ou le montant des sommes à engager (cotisation ou montant de la participation à une action mutualisée) vont à l'encontre des intérêts de l'ESAD d'Amiens.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4. indemnité des membres du jury

Madame Dennys informe que le ministère de la Culture souhaite, dorénavant, que les écoles d'art territoriales rémunèrent directement les membres des jurys de diplômes. Elle informe que les jurys de DNA sont composés de 3 personnes et ceux de DNSEP sont composés de 5 personnes. Ainsi, chaque année, 16 membres du jury sont rémunérés pour l'ensemble des deux DNA et des deux DNSEP. La mesure aurait comme avantage que les jurés seraient rémunérés plus rapidement que selon la procédure actuelle qui est pilotée par le ministère de la Culture. Madame Dennys s'interroge sur l'enveloppe que le ministère de la Culture souhaite transférer sur l'Esad d'Amiens pour le paiement de ces jurys.

Madame Morlet répond que l'objectif est que les écoles soient maintenant autonomes dans l'organisation de leur jury et dans le paiement des jurés. La décision a été prise pour l'année 2025. Les montants vont être transférés du ministère à la Drac, puis transférer à l'Esad durant l'été. Ces montants seront ajoutés aux subventions à partir de 2026.

Madame Dennys répond que le ministère prévoit de calculer les montants à partir de la moyenne des montants engagés les trois dernières années. Elle indique que, si c'est le cas, cela voudrait dire que ces montants ne comprendraient pas la rémunération des jurys pour la mention Dessin de Caractères de l'option Design (transformation du post-diplôme), si elle se concrétise. Elle ajoute que, jusqu'à présent, la communication était faite aux étudiants que les jurys étaient impartiaux, argumentant que c'était le ministère de la Culture et non l'école qui les rémunérait. Les étudiants très bien cette règle, même si elle était principalement de l'ordre du symbolique.

Madame Morlet répond qu'effectivement c'est de l'ordre du symbolique, autant dans le choix du jury que dans son bon déroulement. Elle précise que ces jurys étant maintenant gérés par les écoles (les établissements sont libres de choisir leurs jurys et responsables du bon déroulement des jurys en question), le ministère n'avait plus qu'un rôle administratif dans la mesure où il venait payer les jurés à posteriori. Elle rappelle que le ministère délègue à la direction de l'école sa capacité à délivrer des diplômes nationaux, et donc qu'il devient naturel, dorénavant, de déléguer à l'école sa capacité à organiser ces jurys dans toutes leurs modalités. Madame Dennys la remercie pour ces éclaircissements.

Vote de la délibération

## **Article 1 : Principes généraux de rémunération**

Les membres des jurys des diplômes DNA et DNSEP de l'Esad d'Amiens Métropole pourront percevoir une indemnisation pour leur participation. Cette indemnisation vise à compenser leur temps et leur expertise.

## **Article 2 : Montants des indemnités**

Les montants des indemnités sont fixés comme suit :

Taux de vacations appliqués : 1 vacation correspond à l'examen de 4 candidats.

132€ brut pour le cycle 2 supérieur (4 candidats de DNSEP)

115€ brut pour le cycle 1 supérieur (4 candidats de DNA)

La vacation peut être fractionnée au prorata du nombre de candidats si nécessaire.

## **Article 3 : Modalités de paiement**

Le paiement des indemnités sera effectué sur présentation des justificatifs suivants :

Feuille de présence signée par les jurys, attestant de leur participation.

Les paiements seront effectués par virement suivant la réception du dossier complet par le service RH de l'école.

Les conditions de l'indemnisation pour les vacations :

Les imprimés nécessaires au règlement des indemnités de jury sont distribués par l'école le jour des épreuves du diplôme ou envoyés aux membres du jury. Le dossier complet ainsi que la décision de vacation devront être signés par le juré. Les documents à fournir pour obtenir le versement des indemnités de jury sont les suivants :

- la fiche de renseignements dûment complétée et accompagnée de la photocopie de la carte d'identité et de la carte de sécurité sociale ;
- le tableau relatif aux conditions de déroulement du jury : il convient de préciser les lieux et dates du jury, la discipline, le nombre de candidats auditionnés et la durée de l'épreuve ;
- un relevé d'identité bancaire ou postal. Les dossiers complets doivent être envoyés à l'Esad d'Amiens en vue du règlement.

## **Article 4 : Frais de déplacement et d'hébergement**

Les frais de déplacement et d'hébergement des membres des jurys externes pourront être pris en charge par l'école, sur présentation de justificatifs et dans le respect des barèmes internes.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 5. Décisions de la directrice en vertu de l'article R1431-13

Madame Dennys présente la demande de subvention de professionnalisation qui est de 30 000 €. Cette demande répond aux nouvelles orientations de l'appel à projets qui ne porte plus sur les élèves en fin de cursus, mais sur les jeunes diplômés. Ce point a conduit l'école à orienter la demande sur les diplômés de second cycle. Monsieur Darras explique que le projet propose la mise en place d'un accompagnement pour les élèves qui souhaitent terminer la réalisation de leur film d'animation après avoir été diplômés, ceci pour pouvoir les présenter dans des festivals, dont le festival d'Annecy. De plus, l'école a rencontré Amiens le Lab et Innova, l'idée étant de préparer les jeunes diplômés à pouvoir être pris en charge par les deux structures amiénoises s'ils souhaitent passer à une phase de création d'entreprise. Ces structures, ainsi que la Plaine Image (Tourcoing), accompagnent les porteurs d'un projet amorcé dans leurs démarches. L'accompagnement de l'Esad se ferait donc en amont, dans un espace-temps intermédiaire où il faut donner un coup de pouce aux jeunes diplômés pour amorcer la réalisation « professionnelle » de leur projet d'animation ou d'entreprise. Pour le design graphique, cela correspond à une phase de passage de la maquette au prototype fonctionnel. Monsieur Darras pense qu'un certain nombre d'étudiants en cours de scolarité seront intéressés par le dispositif. Il rappelle que deux élèves ont été récemment accueillis par l'incubateur de la Plaine Image. Un élève a rencontré Innova et a présenté un discours tout à fait mature sur son projet de création de studio de production en cours de réflexion. C'est un élève qui est en alternance dans un studio de production parisien où il est assistant de production. Il y développe un réseau. Il a un bon bagage artistique et technique. Il a le potentiel pour monter son entreprise dès qu'il aura un peu plus de maturité et d'expérience.

#### Vote de la délibération

Les membres du CA prennent acte des décisions de la directrice.

|             |    |
|-------------|----|
| Pour        | 11 |
| Contre      | 0  |
| Abstentions | 0  |

## PREND ACTE

### 6. Informations diverses

#### • Avis du trésorier sur la modification de la régie de recette votée au CA du 31 mars 2025

M. Serge Russo, trésorier de l'Esad, a donné un avis positif sur la modification de la régie de recettes votée le 31 mars 2025 concernant la mise en place de tarifs des Ateliers de la Waide.

#### • Informations sur l'état d'avancement du recrutement au poste de directeur

Madame Dennys informe que trois des candidats au poste de directeur ont participé à la visite de l'Esad, de Waide Somme et de la Pic. Alisa Nowak et Guillaume Darras ont présenté leurs départements respectifs. Les candidats ont posé des questions intéressantes lors de la visite. Le personnel a été informé la veille de la visite de la liste des candidats dont deux sont anciens

enseignants de l'Esad. Ceux-ci ont salué leurs pairs présents à l'Esad. L'étape suivante est la remise de leur projet pour l'établissement. Madame Dennys note qu'en cette période de fin d'année scolaire, il n'y a pas de questions de la part des étudiants sur ces candidatures. Un échange a lieu avec madame Aurèle Trident, représentante des étudiants de Waide Somme, et monsieur Savreux qui lui répond que l'exercice de choisir un directeur pour ce type d'établissement revient à chercher « un mouton à cinq pattes » étant donné la complexité du poste, et que le jury a bien en tête que l'école fonctionne avec deux entités distinctes (design & images animées). Il ajoute que le jury sera extrêmement attentif à ce que le candidat prenne en compte Waide Somme et le projet de la Pic sur lequel seront investis 36 millions d'euros. Le jury sera attentif à la stratégie que proposera chaque candidat pour l'école. La complémentarité du jury permettra d'établir un regard croisé. Il rappelle que le candidat au poste de directeur propose un projet sans connaître le contexte précis et l'actualité spécifique de l'établissement. Ce directeur travaillera donc pendant 1 ou 2 ans à trouver des croisements et des parallélismes, et à fédérer l'équipe autour d'un projet qui sera nécessairement modifié en fonction des échanges et des compétences des uns et des autres.

**• État d'avancement du rapport HCERES : autoévaluation de l'établissement, des 4 cycles de formation, et liste des pièces annexes**

Madame Alisa Nowak informe de la structuration du dossier à rendre à l'HCERES avec des dossiers séparés pour les 4 cycles de formation et un dossier pour l'établissement. Elle présente la méthode de concertation avec les étudiants et le personnel en séance plénière, et comment les enseignants du département Design ont ensuite contribué à des documents partagés. Guillaume Darras indique un processus similaire avec les enseignants du département Images Animées. Madame Dennys précise les contributions de madame Debure (administration et finances), madame Terchani (RH), madame Cresson (scolarité), messieurs Morlighem et Doan (Recherche). Madame Dennys annonce que l'Esad répond au critère d'adossement des formations aux fiches RNCP correspondantes, ce qui est une large avancée de la période évaluée. Elle estime que la trajectoire, durant cette période, s'est déroulée en trois temps : une tentative de rapprochement d'un pôle universitaire de 2018 à 2020, une période de crise de 2020 à 2022 (Covid-19, mouvement #Metoo, genre, etc.), et une dernière période consacrée à la phase de programmation architecturale de la PIC et au déménagement de Waide Somme, à titre provisoire, dans le bâtiment « Orange ». Elle rappelle que la période a permis de développer la recherche et la qualification des enseignants-chercheurs. Monsieur Patrick Doan rappelle les orientations du projet de recherche Typannot dont il est le coordonnateur et qu'il qualifie de projet « grapho linguistique ». L'équipe a, pour la première fois, déposé une demande de financement ANR sur ce projet, mais a été naturellement « retoquée » pour cette première expérience. Madame Dennys informe qu'un enseignant a annoncé qu'il commençait à préparer une HDR (habilitation à diriger les recherches)

Madame Nowak souhaite témoigner, à titre personnel, de la charge importante du dossier HCERES sur sa mission, et la nécessité de s'isoler pour la partie rédaction qui n'est pas compatible avec la mission de coordination qui suppose un dialogue constant avec les enseignants et les étudiants. Madame Dennys ajoute que les entreprises de formation continue rémunèrent des consultants pour monter les dossiers Qualiopi qui sont tout aussi contraignants en temps, ce que ne peuvent pas faire les établissements d'enseignement supérieur.

Madame Solène Morlet informe que, lors du CA du 7 juillet, le jury de recrutement du directeur présentera ses préconisations, et que les membres du CA auront à voter pour le choix d'un futur directeur. Madame Dennys précise que, selon le directeur choisi, le profil de poste de l'adjoint sera différent. Elle ajoute que la remise du dossier HCERES se fait en même temps que le choix du directeur, et que le projet de celui-ci pourrait infléchir le document « axes stratégiques » qui est demandé. Elle compte donc l'envoyer à l'HCERES après l'avoir présenté au CA du 7 juillet.

Pierre Savreux informe de la date du 16 juin pour une manifestation dédiée aux industries créatives et culturelles et où sera présentée la PIC lors du festival de la bande dessinée. Il invite toute la communauté de l'Esad à y participer.

Madame Aurelle Trident demande la lecture d'une lettre rédigée par le collectif militant de Waide Somme concernant la situation du département et posant des questions quant à son avenir. Elle indique que cette lettre est approuvée par 85% des étudiants du département.

*voir lettre en annexe du PV*

Madame Dennys observe qu'un travail important a été fait pour produire les éléments de cette lettre, et que cela démontre l'intérêt que des étudiants participent aux instances avec longévité. Elle indique qu'une des missions des futurs directeur et directeur adjoint sera de travailler à l'équilibre entre les deux sections. Elle estime que cela devra passer par une meilleure identification des coûts du département Design, car, actuellement, le budget de celui-ci est commun à celui du fonctionnement général de l'établissement. Elle constate que l'emménagement dans le bâtiment Orange a permis à la section de faire un sursaut de qualité et de moyens. Elle confirme que la section Images Animées a besoin d'être consolidée en termes de PEA et qu'une avancée pourrait être faite pour la rentrée de septembre. Elle conclut en remerciant l'équipe de Waide Somme et ses élèves pour tout le travail mené en concertation depuis deux années et constituer une maquette pédagogique très complète même si l'on peut noter un encadrement perfectible en termes de nombre d'enseignants permanents. Monsieur Savreux demande une vision précise des dépenses par département en isolant ce qui est mutualisé. Madame Dennys répond que les données sont connues concernant les ressources humaines, mais que évaluer le reste des dépenses est plus complexe. Madame Debure indique que le budget est construit à partir de deux codes services. Elle ajoute qu'il peut arriver, comme en 2024 où le budget a été voté très tard, que plusieurs dépenses soient prises sur le budget général de l'Esad pour amorcer les dépenses du département Waide Somme. Elle estime qu'il est plus facile de faire cette étude sur l'année 2023.

Monsieur Auchart constate la qualité de l'interpellation. Il ne voudrait pas « décevoir sur la qualité de la réponse fournie », mais il précise qu'un « CA est rarement la formule adaptée pour que les étudiants puissent avoir toute l'amplitude des réponses qui pourraient être fournies. Il y aurait peut-être intérêt à acculturer l'auditoire du jour, à savoir techniciens et personnel politique de la présente instance, autour d'un micro séminaire de 2 à 3 heures pour croiser les différentes données, comme les éclairages budgétaires, en regardant ce qui se passe dans les écoles comparables. Peu de ces écoles sont bicéphales comme l'Esad. La journée du 16 juin est un indicateur fort de l'engagement de la collectivité en termes de soutien à la culture et à l'innovation. Il serait intéressant que les étudiants s'interrogent sur la trajectoire de la métropole et comment les échanges pourraient nourrir la vision du futur directeur. Cela pourrait être un objectif que de constituer une telle démarche pour la présenter en CA vers la fin du premier semestre 2026 de manière à anticiper l'ossature de l'Esad pour la rentrée de septembre 2026. » Il convient de noter que le budget 2026 sera préparé sans forcément de recettes

supplémentaires. Madame Dennys informe que cela fait deux années que les étudiants contribuent à un débat sur l'ensemble de la situation de l'Esad. De plus, les étudiants de Waide Somme ont collaboré en continu avec l'équipe administrative et pédagogique de Waide Somme, ce qui leur a conféré une grande maturité dans leurs échanges. Madame Pinon indique que le nouveau directeur devra proposer une nouvelle ventilation de l'offre pédagogique. Cela demande un travail considérable d'identification de ce qui peut être réalisé dans l'immédiateté ou dans le temps. « on aurait besoin d'un petit peu de hauteur pour éviter à la fois des réponses brutales et non préparées ». « Votre lettre a trouvé un écho favorable. On est toujours dans le travail de construction collectif ».

Madame Dennys signale à madame Trident que celle-ci a présenté la lettre comme étant émise par le collectif des militantes, mais qu'elle en a conclu la lecture en disant que c'était une lettre de l'ensemble des élèves. Se référant à son intervention de début de séance sur les lettres anonymes, madame Dennys demande à madame Trident de clarifier ce point. Celle-ci lui répond que la lettre vient, à l'origine, du collectif, mais qu'environ 85% des étudiants l'ont approuvée et qu'il lui avait paru préférable de dire que la lettre était lue au nom des étudiants. Mme Dennys lui répond que le collectif s'implique et qu'elle en connaît les membres. Elle propose donc de marquer dans le PV que c'est le collectif qui a fait ce travail, lequel a été validé par 85% des étudiants. Mme Trident approuve.

Madame Pinon lève la séance.

---

## **Lettre des étudiant.e.s du pôle images animées à l'attention de l'EPCC Esad Amiens Métropole**

Cette année a été marquée par l'annonce de nombreux changements qui vont métamorphoser le fonctionnement de notre établissement. Le départ de deux responsables clés et, de ce fait, le recrutement d'une nouvelle direction, marquent un tournant qui entre en adéquation avec l'avènement très prochain de la PIC. De plus, les démarches auprès de l'Hcéres nous amènent à réévaluer l'organisation de l'École. Il nous semble donc important que nous devons user de ce mouvement pour améliorer aussi notre formation.

Nous souhaitons rappeler que notre formation est unique dans le paysage de l'enseignement supérieur français, puisqu'elle est la seule à dispenser une formation DNA et DNSEP en image animée 3D. C'est par ailleurs la seule répertoriée sur Parcoursup dans cette catégorie. Cette exclusivité a naturellement augmenté notre attractivité, qui a aussi été renforcée par notre entrée en 2023 dans le RECA (Réseau des Écoles de Cinéma d'Animation). Nous offrant ainsi un rayonnement qui nous a permis d'avoir des intervenants récompensés comme Stéphanie Clément et Émilie Pigeard, tant grâce au bouche à oreille que grâce à l'implication des élèves et du corps enseignant. En outre, nous cultivons des partenariats sur Amiens comme avec le FRAC Picardie ou la MCA, auprès desquels nous faisons nos stages de DNA et pour lesquels nous faisons des productions, comme des pastilles projetées au Cinéma Orson Welles. Ainsi que d'autres partenariats avec des festivals d'animation à l'échelle nationale comme la Monstra en Artois et le Carrefour du cinéma d'animation, et à l'internationale, celui de Bruxelles. Les films produits à Waide Somme sont aussi de plus en plus sélectionnés en festival, par exemple celui de la Monstra de Lisbonne.

Cependant, notre formation manque d'intervenants et de professeurs ce qui nuit à la spécialisation des élèves à partir de la 3e année. Il devient absolument nécessaire et urgent d'accroître notre nombre de professeurs, PEA et intervenants. Cela n'exclut pas l'accroissement du nombre de techniciens ou responsables administratifs, qui sont aussi essentiels au bon fonctionnement de notre département.

Ce qui nous empêche de pouvoir accéder à ces ressources pédagogiques est une raison principalement financière, liée à une iniquité considérable lors du partage des ressources entre les deux départements de notre école.

Nous avons cherché les causes de ce grand déséquilibre, qui réside avant tout dans la répartition du budget pour l'effectif de l'école. Les étudiant.es du pôle image animée (DNA et DNSEP compris) représentent un tiers de l'effectif global de l'école, soit environ 70 élèves sur 190. Pourtant, les financements alloués à notre département correspondent à 13% des ressources allouées à l'école. Si on se base sur des chiffres généraux et ceux renseignés aux conseils d'administration, notre filière ne perçoit que 40% de ce qu'elle devrait avoir : il nous manque donc 60% de ce qui nous est dû.

En raison de la hausse de l'attractivité de notre pôle, nous sommes devenus deux fois plus sélectifs en l'espace de 4 ans. De plus, en 2024, nous avons pu remarquer une inversion des

proportions d'attractivité avec le département design graphique. L'essor que connaît notre formation concerne non seulement le concours d'entrée en DNA mais aussi les commissions d'équivalence pour le DNSEP, pour lesquelles les candidats sont de plus en plus nombreux. Si on se réfère aux données de Parcoursup en 2024 : pour 261 candidats, pour le département image animées, il y a eu 16 propositions d'admissions (pour une promotion de 14 étudiants). C'est-à-dire qu'il n'y a eu que deux désistements lors des admissions, cela témoigne donc d'un engouement pour la formation. Tandis que pour le département design graphique, il y a eu 248 candidats et 82 propositions d'admission (pour une promotion de 33 étudiants).

Nous avons bien évidemment conscience qu'il y a des dépenses communes aux deux pôles qui concernent principalement l'administration de l'école. Toutefois, en ce qui concerne le budget alloué au département design, nous tenons à rappeler que l'affirmation selon laquelle tout matériel du pôle design nous est accessible est tout simplement malhonnête. Nous n'avons pas d'accès physique à ce matériel, ni une connaissance technique nous permettant de l'utiliser. Les cours d'apprentissage proposés ne sont pas accessibles ni adaptés au rythme des élèves de notre département. Nous avons aussi notre propre matériel que les élèves de la filière design ne peuvent utiliser, nous évoquons ici nos ordinateurs fixes, mais à aucun moment nous ne prétendons qu'il est accessible à tous.tes.

Il est donc faux d'affirmer que ce matériel est commun. *De jure*, c'est le cas, mais *de facto*, ça ne l'est pas. De plus, l'acquisition à venir d'une imprimante sur notre site va complètement réduire les raisons de notre venue sur celui de la rue des Teinturiers. Nous allons pouvoir être indépendants et imprimer ce que nous voulons quand nous le voulons; alors qu'avant nous dépendions de la carte d'impression de l'administration et de la disponibilité des étudiant.es en design graphique.

Cette injustice se reflète aussi dans le nombre de PEA (Professeur d'Enseignement Artistique) présents dans nos filières, à savoir 29,5 PEA pour le pôle design contre 1,5 pour notre pôle. Si le nombre maximum de PEA engageables pour notre établissement est d'approximativement 32 personnes, il nous semble donc naturel que nous ayons un tiers de ces PEA, à savoir au minimum 10 PEA. Le partage des infrastructures pour les cours est aussi drastiquement limité et ne justifie pas la réduction conséquente de nos moyens. Chaque pôle a une relative indépendance et nécessite donc un fonds de financement adapté.

Alors que nous payons les mêmes frais d'inscriptions, devons nous conclure qu'un élève du pôle image animé vaut 60% moins qu'un étudiant du pôle design?

Etant donnée la popularisation croissante de notre filière et le rôle qu'elle est amenée à jouer prochainement dans le rayonnement culturel de la ville, ne considérez vous pas que cette iniquité flagrante devrait être corrigée?

Nous posons ces questions car il en va de l'avenir de nos étudiants ainsi que de celui de l'école, et qu'il ne faudrait pas faire retomber notre renommée alors qu'elle est en plein essor. Du fait de l'urgence de la situation, nous souhaiterions aborder ces problématiques lors du prochain conseil d'administration afin que tous les acteur.ices de l'école puissent prendre connaissance de la situation et juger de la meilleure approche à suivre.

**- Le collectif Offset soutenu par 85% des étudiants du pôle**